

*VIEILLESSE ET  
ASSISTANCE À GENÈVE  
ENTRE-LES-DEUX-GUERRES :  
LES BUDGETS  
DU BUREAU CENTRAL  
DE BIENFAISANCE ET  
DU COMITÉ CANTONAL DE  
PRO SENECTUTE*

—  
*Bruno DUMONS<sup>1</sup>*

**Bruno DUMONS**  
Centre Pierre Léon

**C**aractéristique essentielle des sociétés occidentales du XX<sup>e</sup> siècle, le développement des États-Providence a eu pour conséquence l'accroissement rapide et massif des dépenses publiques liées aux affaires sociales<sup>2</sup>. A l'heure où les dysfonctionnements de la protection sociale s'accroissent avec le début de la récession économique des années 1970, ce phénomène suscite la réprobation de la réflexion néo-libérale, conduisant à

une crise de l'État-Providence et à un renouvellement des travaux universitaires<sup>3</sup>. Cependant, les études à caractère historique font encore largement défaut dans ce domaine malgré quelques recherches récentes<sup>4</sup>. Mais depuis peu, les historiens redécouvrent, à côté des bienfaits des systèmes publics de prévoyance, le rôle primordial des initiatives privées et des associations charitables dans la prise en charge des risques sociaux, et notamment la complémentarité entre l'action des pouvoirs publics et celle des institutions de bienfaisance à l'échelle locale. Cet état de fait est particulièrement significatif à Genève entre-deux-guerres. C'est pourquoi, il a été envisagé de souligner au cours de cette période difficile, les activités déterminantes d'organisations genevoises spécialisées dans l'assistance comme le Bureau central de bienfaisance (BCB) et le comité cantonal de Pro Senectute en direction de la vieillesse indigente.

### **L'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS, VIEILLE TRADITION DU PATRICIAT GENEVOIS**

Au sortir de la Genève française, la ville connaît une situation économique et sociale grave. Animée par un fort sentiment patriotique, la Société genevoise d'utilité publique est fondée en 1828 par les élites locales dans le but d'améliorer les conditions sociales déplorables auxquelles sont confrontés les nouveaux citoyens de la République. Grâce à la rédaction de mémoires, on y traite en particulier de l'utilité des caisses de secours mutuels en cas de maladie et de vieillesse. Le thème de la prévoyance suscite alors un réel intérêt au point qu'à la fin du siècle la Société contribue à la fondation de la Fédération genevoise des sociétés de secours mutuels (1893)<sup>5</sup>.

Néanmoins, cet organisme qui devient fondation en 1850, rassemble un nombre important d'institutions d'assistance. A l'origine de la Croix-Rouge (1863), la Société ne se satisfait plus du rôle pourtant actif joué par l'Hôpital Général et le Bureau cantonal de bienfaisance (1845) dans la lutte contre le paupérisme et la mendicité aggravée par la crise de 1846-1849<sup>6</sup>. Sur la proposition du général Dufour, l'assemblée de la Société se prononce en 1865 en faveur de la création d'un bureau de renseignements et de consultations pour l'exercice de la bienfaisance à Genève. Deux ans plus tard, la nouvelle institution genevoise a ouvert ses portes afin de prendre en charge l'assistance des confédérés et des étrangers habitant la ville, mais aussi de travailler avec le concours des pouvoirs publics à une meilleure organisation de la bienfaisance dans le canton du bout du lac<sup>7</sup>. Jusqu'à la veille de la Grande Guerre, la croissance démographique est à l'image du développement de la ville. Genève enregistre 172.000 habitants en 1914 dont 68 % sont des étrangers et des confédérés. Ce cosmopolitisme amène le Bureau central de bienfaisance à accroître son activité ; son budget décuple entre 1867 et 1912 tandis que le nombre de sociétaires est passé de 951 à 1.402. La guerre constitue alors une rupture puisque Genève entre désormais, en 1915, dans une « véritable traversée du désert » dont elle sortira en 1945. La population résidente diminue jusqu'à 162.000 habitants en 1925 avec le départ de nombreux étrangers. Cependant, les difficultés économiques et sociales que provoquent la guerre, l'inflation et les problèmes de ravitaillement, poussent les confédérés sur les routes menant à la cité genevoise<sup>8</sup>. Par conséquent, la situation des personnes âgées se détériore rapidement.

C'est dans ce contexte que la Société suisse d'utilité publique créée, en 1917, la Fondation pour la vieillesse « Pro Senectute »<sup>9</sup>. Certes, l'objectif prioritaire des fondateurs reste celui d'une assurance-vieillesse de l'État qu'ils ne cessent de réclamer jusqu'à l'avènement de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS). Toutefois, dans un premier temps, se développe une assistance financière pour les vieillards démunis. Rapidement, Pro Senectute va s'affirmer comme la plus grande institution suisse privée s'occupant des problèmes liés à la vieillesse et, de ce fait, entretiendra des relations privilégiées avec la Confédération<sup>10</sup>. Dès 1917, l'organisation se veut à la fois nationale et cantonale. En effet, chaque canton possède son comité. A Genève, c'est par l'intermédiaire de la Société genevoise d'utilité publique qu'est fondé, en 1919, le comité genevois de Pro Senectute. Afin d'éviter des frais généraux trop lourds, ce dernier s'installe dans les locaux du Bureau central de bienfaisance, au numéro 3 de la place de la Taconnerie, près de la cathédrale. Les deux organisations sont donc étroitement liées par leur histoire commune mais également par leur gestion financière qui reviendra au Bureau central<sup>11</sup>.

### **LA CROISSANCE DES BUDGETS D'ASSISTANCE EN TEMPS DE CRISE**

Le conflit mondial n'a fait qu'aggraver une situation sociale qui était déjà très précaire pour les milieux populaires genevois de la Belle Époque. En 1910, le canton ne recensait pas moins de 1.230 vieillards helvétiques indigents, ce qui paraît encore peu au regard d'autres cantons comme Vaud (3.440), Zurich (4.760) et Berne (6.960)<sup>12</sup>. La prise de conscience du patriciat local est rapide.

En quinze ans, le nombre de sociétaires passe de 982 en 1907 à 1.742 en 1922. Les membres du comité sont pour la plupart issus des grandes familles de la bourgeoisie genevoise. Remarquons, parmi eux, la présence des financiers Frank Lombard (1875-1925) et Edmond Achard (1923-1933), des philanthropes Auguste Rappard (1901-1920) et Edmond Boissier (1904-1923), du haut fonctionnaire William Borel, du négociant Jules Bouvier-Geisendorf et du médecin Frédéric Rilliet (1907-1949)<sup>13</sup>. Parmi les présidents qui se sont succédés à la tête du BCB après la Première Guerre mondiale, signalons Guillaume Fatio (1931-1932), banquier et représentant officiel de la Société des Nations auprès des autorités helvétiques, le fils d'Édouard Fatio, fondateur de la Caisse mutuelle pour l'épargne et également président du BCB entre 1876 et 1904. L'exercice de la présidence a été également assuré par des juristes comme les universitaires Alfred Martin (1926-1929) et Georges Werner (1933-1934), les avocats Eugène Empeyta (1921-1922) et Raymond Vernet (1930) ainsi que le magistrat Francis Roumieux (1936-1944)<sup>14</sup>. Quant à la fonction de directeur du BCB, elle est exercée successivement par deux responsables du protestantisme genevois, à savoir John Jaques (1917-1929) et Alexandre Aubert (1929-1958)<sup>15</sup>.

Cet engagement des élites locales dans les œuvres de bienfaisance continue d'être un élément important de la culture bourgeoise de l'entre-deux-guerres, même si le nombre de sociétaires a tendance à s'éroder à partir de 1925, régressant à 1.122 membres en 1938. Un tel soutien bénéficie incontestablement à l'institution. Le BCB accorde des secours de plus en plus importants à des assistés toujours plus nombreux (3.059 en 1924 ; 4.529 en 1933 ; 6.420 en 1938) dont la plupart sont des confédé-

rés de Suisse romande et de Berne. Le volume des dépenses s'accroît rapidement dans les années vingt (tableau 1), même si l'on tient compte de la dévaluation du franc suisse à la suite de la crise financière de 1923<sup>16</sup>. Dans la décennie suivante, les dépenses doublent entre 1931 et 1938. Elles concernent surtout des secours temporaires versés en espèces. La part consacrée à la nourriture reste secondaire, tandis que l'effort octroyé en direction du paiement des loyers se déploie à partir de 1931. La question du chômage demeure alors essentielle, surtout entre 1935 et 1939. Le marasme économique conduit donc à un développement des pratiques assistantielles à Genève. De leur côté, les pouvoirs publics locaux intensifient leurs subsides, notamment le Conseil d'État qui s'est engagé, en 1926, à venir en aide au BCB, en lui attribuant une part des taxes sur les spectacles, plus connues sous le nom de « Droit des Pauvres »<sup>17</sup>. Cet appui des collectivités locales contribue à transformer l'éthique même du BCB puisqu'il s'agit désormais d'un « service d'assistance sociale » et non plus d'une œuvre charitable<sup>18</sup>. L'assistance

constitue donc bien un axe essentiel des politiques sociales des grandes municipalités qui n'hésitent plus à collaborer avec les institutions privées. Parmi les individus secourus, la catégorie des vieillards indigents dont un certain nombre sont les premiers à être victimes du chômage, apparaît comme une des plus importantes. Par conséquent, l'action du comité genevois de Pro Senectute s'avère déterminante.

Dès le lendemain de la guerre, ce sont 200 vieillards (54 Genevois, 90 confédérés et 56 étrangers résidant depuis plus de 25 ans) à qui il est distribué 11.175 francs pour l'exercice 1920-1921 en espèces et bons de diverses natures (viande, épicerie, pain, combustibles, ...) provenant essentiellement de cotisations, dons, legs et ventes de gravures, soutenant ainsi l'action de Pro Senectute<sup>19</sup>. En 1925, la Fondation compte désormais 530 bénéficiaires dans le canton et suggère d'employer les « vieux » encore valides à des travaux de voirie. Cela provoque l'indignation du socialiste Léon Nicole dans le journal *Le Travail*<sup>20</sup>. Les années suivantes, le fonds pour la vieillesse atteint plus de 50.000 francs

**Tableau 1**  
**Évolution des budgets d'assistance**

Années	Fonds pour la vieillesse (Recettes)	Bureau central de bienfaisance (Dépenses)
1921	11.175	369.619
1925	53.865	610.305
1929	59.070	661.459
1931	54.700	767.426
1933	52.360	943.569
1935	44.615	957.939
1937	62.828	1.226.737
1938	72.808	1.432.997

Sources : Archives BCAS, Rapports annuels du BCB.

(tableau 1) et le nombre de bénéficiaires reste stable autour de 500 individus. Parallèlement, la Fondation s'engage dans la promotion d'une politique de logements pour personnes âgées (la cité de Vieusseux) grâce au concours de l'État de Genève<sup>21</sup>. En 1930, les statistiques du comité genevois s'affinent. On y apprend que les 481 bénéficiaires se répartissent de la manière suivante : 363 femmes et 118 hommes : 269 veufs, 67 célibataires, 34 divorcés et 11 personnes mariées : la plus jeune a 66 ans et la plus âgée 95. A cette occasion, le président du comité genevois de Pro Senectute John Jaques, également directeur du BCB, met cette doyenne à l'honneur en lui offrant une petite réception<sup>22</sup>. Ainsi, la vieillesse nécessiteuse concerne davantage les personnes isolées et féminines. Entre 1934 et 1935, le nombre de chômeurs double à Genève, atteignant le chiffre de 3.000. A partir de 1937, les bénéficiaires de secours deviennent de plus en plus nombreux et le fonds pour la vieillesse s'accroît (1937 : 584 personnes secourues pour 62.828 francs ; 1938 : 748 pour 72.808 francs) même si ces chiffres restent modestes au regard d'autres cantons comme Zurich, Berne, Saint-Gall et le Tessin (tableau 2)<sup>23</sup>. Face à une telle situation, le gouvernement genevois se voit dans l'obligation d'intervenir. Il le fait grâce à la loi Rollini (7 octobre 1939) qui crée et régleme l'aide à la vieillesse dans le canton. Cette législation va concerner 2.689 personnes âgées en 1940 dont 2.164 à Genève et 525 dans les communes rurales<sup>24</sup>. Quelques soient les sources statistiques, l'augmentation du nombre de vieillards nécessiteux est bien réelle, de même pour les dépenses d'assistance qui s'en suivent.

Finalement, le comité genevois de Pro Senectute a vu tripler le nombre de ces bénéficiaires et son budget annuel multiplier par sept au cours de l'entre-

deux-guerres. De son côté, le BCB a largement doublé l'effectif des personnes qu'il assiste, tandis que le volume de ses dépenses a presque quadruplé. Cette croissance rapide des budgets sociaux, surtout après 1935, a contribué, tant au sein de la population qu'auprès des responsables politiques du canton, à la prise de conscience du problème de la vieillesse et de l'assistance. Désormais, une politique plus efficace est souhaitée, notamment avec le concours de la Confédération. C'est le sens de l'initiative en faveur de l'établissement de l'AVS émanant entre autres des autorités genevoises en 1941. Avec la mise en place d'un système d'assurances fédérales, Pro Senectute se voit assigner un rôle plus moral, celui de fournir une plus grande dignité au vieillard dans son cadre de vie<sup>25</sup>. Comme beaucoup de comités cantonaux, celui de Genève s'est particulièrement distingué dans l'élaboration d'une politique locale d'assistance à la vieillesse. Cette institution fédérale qui n'a guère d'équivalent en Europe, a réussi à soutenir de nombreux vieillards dans le besoin, en participant conjointement aux actions menées par les pouvoirs publics cantonaux et les vieilles institutions de bienfaisance. Ces pratiques assistantielles qui mêlent à la fois croissance des dépenses sociales et collaboration entre organismes privés et collectivités locales, témoignent du rôle important qu'exercent dans ce domaine les municipalités des grandes agglomérations urbaines. Ce phénomène se retrouve également dans plusieurs villes françaises comme Rouen et Lyon<sup>26</sup>.

A l'heure où la technique assurantielle triomphe comme mode de gestion de la vieillesse dans les esprits, la solution de l'assistance est encore loin d'avoir disparu au cours du premier XX<sup>e</sup> siècle. Au contraire, elle fait partie intégrante des politiques menées par l'État central

**Tableau 2**  
**Nombre des vieillards assistés et total des sommes allouées**

	Nombre des assistés		Sommes allouées	
	1935	1934	1935	1934
Argovie	1.990	1.675	151.395	41.500
Appenzell Rh. ext.	975	877	41.500	37.655
Appenzell Rh. int.	88	79	2.442,27	3.729,68
Bâle-campagne	1.396	1.344	46.465	44.548,80
Bâle-ville	519	492	97.045,20	93.612,90
Berne	5.151	4.710	729.218,50	637.981
Berne-Jura-Nord	955	847	55.012,25	54.884,45
Fribourg	744	732	66.593,85	97.202,20
Genève	581	421	58.836	44.615
Glaris	410	392	29.255	29.705
Grisons	816	811	71.780	78.755
Lucerne	1.640	1.613	195.638	192.571
Neuchâtel	936	976	96.160	93.790
Nidwalden	150	114	3.935,80	3.660,75
Obwalden	157	142	10.240	9.540
St-Gall	3.933	3.712	561.562	477.329
Schaffhouse	628	592	37.150	69.177,50
Schwyz	584	554	39.270	32.660
Soleure	968	649	30.910,35	20.482,55
Thurgovie évang.	957	927	71.620	71.250
Thurgovie cath.	300	296	22.700	23.535
Ticino	2.258	2.071	70.150	67.020
Uri	299	270	13.690	12.915
Valais	1.305	1.289	54.230	53.550
Vaud	1.651	4.500	137.773	123.247
Zoug	462	435	19.687	21.505
Zurich	6.437	5.995	1.273.122,90	1.256.043,50
SUISSE	36.290	33.515	3.989.382,12	3.775.270,33

Sources : Archives BCAS, Fondation nationale suisse pour la vieillesse, *Rapport du comité de direction*, 1936, p. 9.

et les pouvoirs publics locaux<sup>27</sup>. Il faudra attendre le temps de la croissance d'après-guerre pour que l'assistance connaisse un certain reflux dans les pratiques, même si elle continuera à demeurer d'une relative efficacité après 1960

puis à ressurgir avec les crises de la fin de ce siècle. L'État-Providence présente donc deux volets, l'assurance et l'assistance, qu'il convient de développer selon les opportunités conjoncturelles. L'exemple genevois est là pour nous le rappeler.

## NOTES

- 1 - Cet article est la version remaniée d'une communication présentée au 11<sup>e</sup> colloque de l'Association internationale des historiens économistes tenu à Milan du 12 au 17 septembre 1994.
- 2 - KAEBLE (Hartmut), *Vers une société européenne. 1880-1980*, Paris, Belin, 1988, p. 71 et suiv. ; FLORA (Peter) et HEIDENHEIMER (Arnold) (Ed.), *The Development of Welfare States in Europe and in America*, London, Transaction Book, 1981 ; de LAUBIER (Patrick), *La Politique sociale dans les sociétés industrielles de 1800 à nos jours*, Paris, Economica, 1984.
- 3 - ROSANVALLON (Pierre), *La Crise de l'État-Providence*, Paris, Seuil, 1981 ; REY (Jean-Noël), *Trop d'État ?*, Lausanne, Réalités Sociales, 1983 ; FRAGNIERE (Jean-Pierre), *Crise de l'État protecteur, fait ou mythe ?*, Lausanne, Cahiers de l'IDHEAP, n° 32, mars 1987.
- 4 - KNÜSEL (René), « Genève de "l'État social" en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 247-260, GILLIAND Pierre (dir.), *Les Défis de la santé. Les coûts et l'assurance*, Lausanne, Réalités Sociales, 1986 ; BERENSTEIN (Alexandre), *L'Assurance-vieillesse suisse. Son élaboration et son évolution*, Lausanne, Réalités Sociales, 1986 ; BINSWANGER (Peter), *Histoire de l'AVS*, Zurich, Pro Senectute, 1987 ; LUSENTI Graziano, *Les Institutions de prévoyance en Suisse, au Royaume Uni et en Allemagne fédérale. Placements financiers et politique sociale*, Genève, Georg, 1990 ; DUMONS (Bruno), *Genève d'une politique publique. Les politiques de vieillesse en Suisse (fin XIX<sup>e</sup>-1947)*, Lausanne, Cahiers de l'IDHEAP, n° 97, mars 1993.
- 5 - LESCAZE (Bernard), *La Société genevoise d'utilité publique en son temps. 1828-1978*, Genève, 1978, p. 57 et s.
- 6 - LESCAZE (Bernard), *Sauver l'âme, nourrir le corps. De l'hôpital général à l'hospice général de Genève. 1535-1985*, Genève, Hospice Général, 1985, p. 390-392 ; de SENARCLENS (Jean), « Le cent vingt-cinquième anniversaire du Bureau central d'aide sociale », *Bulletin de la Société Genevoise d'Utilité Publique*, 1991.
- 7 - HIRSCHI (Marcel), *Les Œuvres d'assistance privée en particulier dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève*, thèse de doctorat en droit, Université de Berne, La Chaux de Fonds, Robert-Tissot et Fils, 1948, p. 44-45.
- 8 - *Histoire de Genève*, Toulouse, Privat, 1974, p. 330 et suiv.
- 9 - CHAMBOT-BENVEGNEN, « Et nos vieillards ? », p. 341-349, *Revue Suisse d'Utilité Publique*, 1917.
- 10 - DUMONS (Bruno), *Genève d'une politique publique...*, *op. cit.*, L'action de Pro Senectute est reconnue officiellement en 1921 et le Conseil Fédéral lui alloue, à partir de 1928, une subvention annuelle d'au moins 500.000 francs. D'ailleurs, la plupart de ses dirigeants appartiennent au Conseil Fédéral.
- 11 - Nous voulons remercier ici Monsieur Didier Roux, secrétaire général du Bureau central d'aide sociale (BCAS) de Genève, pour son accueil chaleureux et son autorisation à consulter les archives du Bureau central de bienfaisance et du comité genevois de Pro Senectute.
- 12 - CHAMBOT-BENVEGNEN, « Et nos vieillards ? »..., *op. cit.*
- 13 - Certaines de ces biographies ont pu être reconstituées à partir de STELLING-MICHAUD (Sven) (dir.), *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, 1937 et du *Livre du recteur de l'Académie de Genève*, Genève, Droz, 1966. Frank Lombard, banquier dans l'institution familiale, s'est engagé dans la lutte contre l'alcoolisme ; Edmond Achard (1855-1933), agent de change à la banque lyonnaise Morin-Pons, est également consul de Suisse à Lyon ; Auguste Rappard (1851-1920), après avoir fait fortune aux États-Unis, s'est retiré à Genève, membre du comité universel des Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG) et père de l'économiste William Rappard ; Edmond Boissier, administrateur de l'hôpital Butini et de l'Institution des diaconesses, membre du comité du Conservatoire de Musique ; William Borel (1860-1944), inspecteur cantonal des Eaux et Forêts ; Jules Bouvier-Geisendorf, propriétaire d'un gros magasin d'épicerie à Genève, participe à la Société genevoise de secours religieux aux protestants disséminés ; Frédéric Rilliet (1878-1952), médecin pédiatre attaché au

- service des écoles, appartient à une famille genevoise de magistrats et de scientifiques (*Journal de Genève*, 21 juillet 1952).
- 14 - Alfred Martin (1847-1927), avocat, professeur de droit civil, recteur de l'université de Genève (1906) et membre du Consistoire ; Georges Werner (1879-1935), avocat, professeur de droit public, recteur de l'université (1924-1926), membre du comité international de la Croix-Rouge ; Eugène Empeyta, juriste spécialisé dans le domaine des propriétés industrielles, maire de Chêne-Bougeries (*La Suisse*, 21 mai 1951) ; Raymond Vernet (1896-1985), avocat, fils du pasteur Théodore Vernet, membre de la Fédération mondiale des associations chrétiennes d'étudiants, député de l'UDE pendant peu de temps puis proche du grand quotidien libéral genevois (*Journal de Genève*, 28-29 décembre 1985) ; Francis Roumieux (1863-1954), greffier à la Cour de Justice, mutualiste convaincu, fondateur des cuisines populaires et des boucheries coopératives, membre de la commission de l'enfance abandonnée (*La Suisse*, 20 octobre 1954).
- 15 - John Jaques (1853-1951) a exercé comme chrétien un véritable « ministère philanthropique » en assurant les charges de secrétaire général des UCJG à Genève (1888-1907) puis de secrétaire du BCB (1907-1929) (*Le Protestant*, 15 juillet 1951) ; Alexandre Aubert (1886-1958) fut, après des études de théologie, agent social à la paroisse protestante de Plainpalais puis responsable à l'Office Social qui deviendra le Centre social protestant. Il fonda également le journal protestant *Le Messager Social* (*Le Peuple*, 2 juillet 1958).
- 16 - *Histoire de Genève, ..., op. cit.*, p. 341 et suiv. ; GUXE (Sébastien), « Banque nationale et milieux bancaires entre 1922 et 1924 : cris et chuchotements autour de la stabilisation du franc suisse », p. 53-76, CASSIS (Youssef) et TANNER (Jakob) (Ed.), *Banques et crédit en Suisse (1850-1930)*, Zurich, Chronos, 1993 ; *Manuel de statistique du marché financier suisse*, Zurich, Service d'études et de statistique de la banque nationale suisse, 1944.
- 17 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1926-1927, p. 11. L'allocation se monte à 50.000 francs. Des subventions importantes sont déjà effectuées par les communes environnantes et le fonds fédéral.
- 18 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1933, p. 10.
- 19 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1920-1921, p. 13.
- 20 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1924-1925, p. 21 ; NICOLE (Nicole), « Injure aux vieillards », *Le Travail*, 22 février 1925.
- 21 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1929, p. 20. La loi cantonale sur les logements économiques (24 mai 1929) incite à la construction de 165 appartements dans la cité de Vieusseux en banlieue genevoise.
- 22 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1930, p. 51.
- 23 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1937, p. 39 ; *Rapport annuel du BCB*, 1938, p. 38.
- 24 - Archives BCAS, *Rapport annuel du BCB*, 1941, p. 12-13 ; HIRSCHI Marcel, *Les Œuvres d'assistance privée..., op. cit.*, p. 47.
- 25 - Archives BCAS, *Vingt-cinquième anniversaire de la Fondation suisse « Pour la Vieillesse »*, 1917-1942, discours du président de la Confédération Philippe Etter « Au peuple suisse ! ».
- 26 - MAREC (Yannick), « République et finances municipales : les budgets sociaux rouennais au XIX<sup>e</sup> siècle (1881-1913) », p. 161-166, GUESLIN (André) et GUILLAUME (Pierre) (dir.), *De la charité médiévale à la Sécurité Sociale*, Paris, Éditions ouvrières, 1992 ; POLLET Gilles, « Les budgets municipaux et les dépenses d'assistance à Lyon (1880-1940). Éclairages sur le modèle républicain de protection sociale », *Un Siècle d'assistance républicaine*, table ronde du centenaire de la loi du 15 juillet 1893 instituant l'Assistance médicale gratuite, Grenoble, CERAT, 14 et 15 décembre 1993, (actes à paraître).
- 27 - DESSERTINE (Dominique) et FAURE (Olivier), « Assistance traditionnelle, assistance nouvelle : coût et financement (1850-1940) », p. 139-151, GUESLIN (André) et GUILLAUME (Pierre) (dir.), *De la charité médiévale..., op. cit.*